

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Alerte sur les moyens de l'EFS Question écrite n° 3030

Texte de la question

M. Nicolas Forissier alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque de moyens financiers et humains auxquels est confronté l'Établissement français du sang (EFS). À cause de cet état de fait, l'EFS se voit contraint de décaler, réduire, voire supprimer des collectes. La crise générale du bénévolat que l'on traverse n'épargne pas l'EFS et impacte des associations dans certaines régions, menaçant une pénurie de produits sanguins au niveau national. Il lui demande donc si le Gouvernement entend mettre en œuvre une augmentation des moyens matériels, financiers et humains alloués à l'EFS pour que l'établissement puisse continuer de répondre à sa mission de service public.

Texte de la réponse

Le Gouvernement soutient les activités de l'Etablissement français du sang (EFS) et œuvre à la fois pour la préservation du modèle éthique français, la souveraineté et la qualité de la chaîne transfusionnelle. Dans ce cadre, l'attractivité des métiers fait l'objet d'un appui par le biais de revalorisations et de la modernisation des parcours professionnels. Une revalorisation des tarifs des produits sanguins labiles de 3,3 % en 2021 a permis de financer une enveloppe de 20 M€ destinée à une augmentation des salaires transposant le Ségur de la santé. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 acte, en outre, l'attribution d'une dotation complémentaire de 15 M€, s'ajoutant à la dotation de 10 M€ de l'Assurance maladie, dont la trajectoire a été actée en 2019. Cette dotation vise à prendre en compte les conséquences de l'inflation. Par ailleurs, la trajectoire de revalorisation des tarifs du plasma se poursuit, après une hausse de 8,4 % au 1er janvier 2022, une nouvelle augmentation de 9 % est prévue en 2023. L'attractivité des métiers de l'EFS, indispensable pour assurer la continuité de l'activité d'encadrement des dons, est soutenue par le développement de la téléassistance médicale en collecte, par l'évolution des formations des professionnels de la collecte, par l'accompagnement à la promotion du don et la modernisation des relations aux donneurs. Enfin, l'établissement est également soutenu financièrement pour certaines activités d'innovation et de recherche, notamment dans le domaine des bio productions. Le Gouvernement salue l'engagement des associations de donneurs et reste très attentif à la gestion des stocks de produits sanguins labiles indispensables à la prise en charge hospitalière des patients sur tout le territoire national, et plus généralement, à la préservation du modèle français de la transfusion.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Forissier

Circonscription: Indre (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3030 Rubrique : Sang et organes humains Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE3030

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>8 novembre 2022</u>, page 5192 **Réponse publiée au JO le :** <u>29 novembre 2022</u>, page 5870